



Demandes d'aménagement des conditions d'examens session 2021

publié le 16/10/2020

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la note de service relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement pour la mise en place des aménagements d'épreuves d'examens de la session 2021 n'est pas diffusée à ce jour car de nouvelles directives de la Direction Générale des Examens et des Concours sont en attente de parution.

Nous communiquerons les documents permettant de demander ces aménagements (pour le Brevet ou le CFG) dès que nous en aurons connaissance.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Franck MOUSSERIN



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.